

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) 2024-2025 CHAMPIONNAT M18 MASCULIN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M18 MASCULIN	
Catégorie	M18 MASCULINE	
Abréviation	8M	FFvolley (2)
Commission sportive référente	CSR	Ligue Bourgogne Franche-Comté
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m35	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité AVANT LE 19/09
Engagement sur la 2ème phase en poule basse championnat ACCESS	Illimité AVANT LE 15/12
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Groupement de licenciés	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension volley ball	
Option OPEN autorisée	Oui	
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale	
Catégories autorisées		
M13 Interdiction		
M15	Oui avec simple surclassement	
M18	Oui	

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs mutées et/ou option OPEN Illimité	
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE Illimité	
Nombre maximum de joueurs étrangers Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-18h / Dimanche 11h-15h
Modification d'implantation autorisée	OUI
Délai minimum d'acceptation par les 2 clubs	48h avant la rencontre
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Saisie des résultats sur le site FFVB	Avant 21h00 le jour de la rencontre
GSA responsable de l'envoi des Feuilles De Match	GSA organisateur via l'espace club ou la FDME



Envoi des feuilles de matchs scannées complètes via l'espace club FFVB (feuille simplifiée papier : téléchargeable sur le site internet ligue, FDME simplifiée interdite).

Les feuilles de match doivent être téléchargées via l'espace club.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Championnat M18 à 2 divisions sur inscription libre :

- Niveau ELITE (1^{ère} division la plus haute)
- Niveau ACCESS (2ème division)

Rencontres en 3 sets gagnants de 25 points.

Niveau ELITE

- Les équipes engagées dans le championnat M18E sont réparties dans une poule de 8 équipes.
- Formule de championnat en matchs aller-retour du 5/10/24 au 16/05/2025 pour établir classement de 1 à 8.
- Chaque équipe se voit attribuer un nombre de points à l'issue de chaque rencontre (3 points pour une victoire 3-0 ou 3-1, 2 points pour une victoire 3-2, 1 point pour une défaite 3-2, 0 point pour une défaite 3-0 ou 3-1).
- Les équipes classées 1^{ère} à 6^{ème} de la poule se maintiennent en Poule Elite pour la saison 2025/2026.
- Les équipes classées de 7^{ème} et 8^{ème} seront reléguées à la division Accès pour la saison 2025/2026.

Niveau ACCES

1 Phase

- Les équipes engagées dans le championnat M18A sont réparties dans 2 poules de 6 et 5 équipes.
- Formule de championnat en matchs aller-retour du 5/10/24 au 15/02/2025 pour établir classement de 1 à 5/6.
 - $\circ~$ Les équipes classées 1 $^{\grave{\text{ere}}}$, 2 $^{\grave{\text{eme}}}$ et 3 $^{\grave{\text{eme}}}$ disputent des play-offs d'accession.
 - Les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} disputent une poule de classement
 § Phase 2 à déterminer avec les équipes engagées avant le 15 décembre 2024.

2 Phases

<u>Playoff:</u>

- Formule à poule unique avec les 3 premiers de chaque poule de la phase 1.
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées sont gardés pour la 2ème phase.
- Chaque équipe rencontre les 3 équipes de l'autre poule en matchs allers-retours.
- Les équipes de la poule A reçoivent les équipes de la poule B sur la première journée de Play-off.

Déroulement Playoff			
22/2/2025	1A-3B	2A-2B	3A-1B
15/3/2025	2B-1A	3B-3A	1B-2A



29/3/2025	1A-1B	2A-3B	3A-2B
12/4/2025	3B-1A	2B-2A	1B-3A
17/5/2025	1A-2B	3A-3B	2A-1B
24/5/2025	1B-1A	3B-2A	2B-3A

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule playoff seront proposées comme candidates à l'accession en M18 Elite pour la saison 2025/2026.

Les équipes classées de 3 à 6 se maintiennent en Poule Accès pour la saison 2025/2026.

Place 7 à 10 :

- Formule à poule unique avec les 2 dernier de chaque poule de la phase 1.
- Les résultats de première phase ne sont pas gardés.
- Chaque équipe rencontre l'ensemble des équipes de la poule.
- Les équipes de la poule A reçoivent les équipes de la poule B sur la première journée de Play-off.

Match poule de classement		
22/2/2025	4A-5B	5A-4B
15/3/2025	5B-5A	4B-4A
29/3/2025	5B-4A	4B-5A
12/4/2025	5A-5B	4A-4B
17/5/2025	5A-4A	5B-4B
24/5/2025	4A-5A	4B-5B

Art 8 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et récupère les DAF.



Catégorie Elite:

Saison 2024/2025		
Classement	1 ^{er}	Champion M18 Saison 24/25
	2 ^{ème} à la 6 ^{ème} Place	Maintient dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	De la 7 ^{ème} et 8 ^{ème} place	Poule Accès pour la saison 2025/2026

Catégorie Accès:

Saison 2024/2025		
Classement	1 ^{er}	Champion M18 Saison 24/25 catégorie Accès + Montée dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	2 ème	Montée dans la poule Elite pour la saison 2025/2026
	De la 3 ^{ème} à la dernière place	Maintient Poule Accès pour la saison 2025/2026

Art 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

En cas de joueurs non licenciés, ou défaut de surclassement, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (-1 point, 25-00, 25-00, 25-00) si 5 joueurs sont régulièrement qualifiés. Si moins de 5 joueurs sont régulièrement qualifiés, l'équipe est déclarée forfait (-3 points, 25-00, 25-00).



Pour les Club ayant engagé plusieurs équipes dans le championnat, la circulation des joueurs entre les différentes équipes doit être contrôlée :

- Joueurs appartenant à l'équipe 1 :
 - o Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 1;
 - o Tout joueur de l'équipe 2 ayant participé à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).
- Joueurs appartenant à l'équipe 2 :
 - o Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2 ;
 - Tout joueur de l'équipe 1 n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres (consécutives) de l'équipe 1.

Un joueur appartient à l'équipe dans laquelle il a effectué sa première feuille de match.

Tout joueur qui est redescendu dans l'équipe 2 (après 3 non-participations dans l'équipe 1, hors cas de suspension par une commission) redevient joueur de l'équipe 1 après chaque nouvelle participation dans l'équipe 1.



En cas de non-respect de ce règles, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (-1 point, 25-00, 25-00, 25-00) si 5 joueurs sont régulièrement qualifiés. Si moins de 5 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait (-3 points, 25-00, 25-00).

Art 11 - DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à l'ensemble du championnat.

Une équipe inscrite en cours de saison remplira 0.5 unité de formation (UF) de devoir d'accueil et de formation.

Art 12 - ARBITRAGE

Le GSA organisateur doit fournir un arbitre (jeune de préférence initié à l'arbitrage) et un marqueur pour chaque rencontre à domicile.

RAPPELS RGES:

COMPLEMENT A L'ARTICLE 28 - RENCONTRES PERDUES PAR PÉNALITÉ OU PAR FORFAIT

Une équipe forfait sur un match aller jouera forcément le match retour à l'extérieur.

ARTICLE 29 - FORFAIT GENERAL

29.2 Une équipe qui totalise plus de 3 forfaits sur l'ensemble de la saison est déclarée forfait générale.